TESTAMENT DE J. F. MAURY,

PRÊTRE

DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,

Abbé Commandataire de la Frenade, Prieur Commandataire de Lihoin, Vicaire général de Lombez, Prédicateur ordinaire du Roi,

MORT CIVILEMENT.

Miserere mei Deus, secundùm magnam misericordiam tuam.

LA carrière que m'offroit la naissance & la fortune de mes pères sembloient s'opposer éternellement à mon élévation (1). Cependant le desir d'être un jour un grand homme, préocupoit ma pensée, & je ne songeois sans cesse qu'aux moyens d'arriver à mon but. L'état ecclésiastique étoit le seul qui me promît cet avantage. Je l'embrassai donc avec confiance, & je parvins en peu d'années à satisfaire l'ambition & l'orgueil dont j'étois dévoré dès ma plus tendre enfance.

Sous le *duum virat* Brienne & Lamoignon, époque à jamais mémorable pour les bons citoyens; ces deux tendres amis m'avoient appellé auprès d'eux pour les aider de mes conseils dont ils connoissoient tout le prix; souvent même je balançois seul la destinée de la France. Alors je marchois à

(1) Le métier de Cordonnier a toujours été transmis de père en fils dans la famille de M. Maury.

grands pas vers l'immortalité : Mais aujourd'hui..... ô perversité du siècle, toute ma grandeur est éclipsée !

O rage ! ô désespoir ! ô calotte mamie !

N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie ?

Quel honnête homme, en effet, pouvoit s'attendre qu'un nouvel ordre de choses seroit aussi funeste à l'église ? Étoit-il présumable qu'un décret sacrilège réduiroit les abbés à gros ventre & à rouge trogne, à ne manger annuellement qu'une misérable portion congrue ?

Oui, mon cher Cazalès, tout *est perdu hormis l'honneur*; l'esprit d'innovation a tout anéanti ; je ne vois maintenant d'invariable sur la terre que les principes qui nous ont toujours distingués du commun des hommes.

Mais, pouvois-je soupçonner, cher camarade, que les ennemis éternels de ma prospérité & de ma gloire trouveroient dans mon attachement inviolable à la royauté les armes nécessaires pour me frapper impunément de mort civile ? Que j'étois loin de croire au changement d'un sort si beau !

Puisqu'il faut enfin se résigner & que j'ai atteint ce terme auquel un sage peut s'écrier :

Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir,

La vie est une opprobre et la mort un devoir !

Je vais donc, pour consommer dignement le reste de mes jours, laisser à tous mes amis de la bonne cause, un gage de la vénération & de l'estime particulière que j'ai toujours eu pour leurs principes ; je ne dis rien des miens, ils sont assez connus, les ames honnêtes me rendront cette justice : *que mes efforts pour éclairer la nation sur ses vrais intérêts, ont toujours été transformés en crime à ses yeux.*

C'est à vous, dignes apôtres de la bonne cause, qu'appartient exclusivement le droit de faire passer cette grande vérité aux générations futures, & de me venger de l'inutilité où m'a réduit la génération présente.

---

† *Au Nom du Père, & du Fils, & du St. Esprit. Ainsi soit-il.*

AUJOURD'HUI 28 mars 1790, *J. F. Maury*, prêtre de la Ste. Eglise Romaine, député de la province de Picardie

THE NEWBERRY LIBRARY

ſain de corps & d'eſprit, ai fait mon teſtament de la maniere qui ſuit :

Je donne & lègue au gros vicomte de Mirabeau les deux piſtolets anglais qui me ſervoient à aller en bonne fortune, leſquels ſe trouveront ſur ma table au jour de mon décès ; plus 50 bouteilles de vin pour rafraîchir ſon larynx, eſpérant qu'il n'en fera pas mauvais uſage, & pour lui donner encore une marque plus éclatante pour ſa perſonne, je veux que, dans le plus court délai poſſible, il lui ſoit délivré un ſauve-conduit pour le mettre à l'abri des hoſtilités judiciaires de ſes créanciers.

Je donne & lègue à Thevenin, dite *l'As de pique*, fille publique au Palais-Royal, une année de dixmes de mes 800 fermes, tant pour l'indemniſer du dîner que je confeſſe lui avoir eſcroqué, que pour la main-d'œuvre de pluſieurs ſéances dont je lui ſuis redevable. (1)

Je donne & lègue à M. Panckouke, rédacteur du Mercure France, deux rames de papier pour l'engager à continuer dans ſon Mercure l'apologie des Ariſtocrates, & au ſieur Mallet, ſon co-laborateur, le lit ſur lequel eſt décédé Deſrues.

Je donne & lègue à M. Gauthier, auteur du Journal général de la Cour & de la Ville, le vingtième numéro de ladite feuille, avec un exemplaire de la ſentence de police qui lui enjoint d'être à l'avenir plus circonſpect, le conjurant par l'intérêt que j'ai coutume de prendre à tous les impartiaux (*liſez* les ariſtocrates) d'avoir à l'avenir le ſens commun

Item, au général Lapique, & au commandant des bâtons ferrés, la dictature de la lanterne pendant ſix ſemaines, à condition qu'elle ne leur ſera conférée que trois jours après mes obsèques, *de crainte que je ne ſois endormi que d'un ſommeil létargique.*

Item, à Joſeph Maury, mon couſin-germain, Me. Perruquier à Paris, la coupe des cheveux de madame Jules de Polignac & la Princeſſe d'Hennin, le jour de leur départ de l'hôpital.

---

(1) Le calotin Maury, pouſſé par ſon humeur lubrique, fut un jour au Palais-Royal chez la Dlle. Thevenin. Il commanda un dîner aſſez ſomptueux, & après l'avoir croqué, le drôle ſe retira adroitement ſans rien payer.

Je donne à M. Duval d'Eſprémenil un exemplaire de la liſte des cocus, & à madame ſon épouſe, un exemplaire de la liſte des penſions. Ces deux ouvrages leur retraceront deux époques à jamais mémorables. (1)

Je donne, par forme de reſtitution, à la loueuſe de chaiſes de Saint Roch une ſomme de 300 livres pour la dédommager de pareille ſomme que j'ai exigée d'elle à la ſuite du carême que j'ai prêché dans cette paroiſſe. (2)

Item, à M. l'abbé de Monteſquieu, agent du clergé, la croſſe & la mître qui m'étoient promiſes avant la révolution par ſon éminence monſeigneur le Cardinal de Brienne.

Je donne à l'illuſtre Calonne la clef du tréſor royal, pourvu toutefois qu'elle lui ſoit commune avec madame le Brun.

Item, au baron de Bezenval les grils, bombes, boulets, généralement toutes munitions & inſtrumens de guerre qui ſont dans l'arſenal de Paris, pour remplacer ceux qui lui ont été pris au Champ-de-Mars par les patriotes. Il entendra bien ce que je veux dire.

---

(1) Pluſieurs perſonnes ont prétendu que Madame d'Eſprémenil s'étoit trouvée mal, en apprenant la ſuppreſſion d'une penſion qu'elle avoit gagnée à la ſueur de ſon ... front; d'autres diſent, au contraire qu'elle ſe contente de raconter l'anecdote ſuivante, pour prouver que la perte n'étoit point irréparable. » Sous le règne de Louis XV, les prodigalités de ce Monar-» que & le brigandage des courtiſans avoient tellement obérés » l'état, que M. de Silouette, alors miniſtre, conſeilla au » roi de faire porter à la monnoie toute l'argenterie des égliſes, » avec invitation aux bons citoyens d'en faire de même. La » célèbre Mademoiſelle Deſchamps, actrice de l'opéra, y » envoya une baignoire d'argent; Louis XV, inſtruit de ce » ſacrifice, en fut extrêmement touché, & ne put s'empêcher » de le faire connoître au duc d'Aguin qui étoit préſent : » Sire, lui obſerva celui-ci, Mademoiſelle Deſchamps n'eſt » point à plaindre, IL LUI RESTE ENCORE LE CREUSET. »

(2) Maury prétendit que ſa rare éloquence avoit attiré des auditeurs de toute part, & que le produit de la location des chaiſes étant néceſſairement plus conſidérable que les années précédentes, il étoit juſte de le partager entr'eux par égale portion; le ton deſpotique avec lequel il exigea cette contribution, la lui fit donner ſans réſiſtance.

Je lègue au grand seigneur désigné au testament de Thomas de Favras, la première épreuve du coupe-tête de M. Guillotin, & dans le cas où ledit legs seroit déclaré caduc à son égard, je lui substitue M. le prince de Lambesc.

Item, à notre féal l'abbé Roy, trois sols par lieues pendant son voyage de Paris à Marseille, à condition que la route lui sera délivrée par la Tournelle; voulant qu'il soit assisté de la même somme s'il voyage de Marseille à Toulon.

Je lègue à l'abbé de Vermond, trois livres une fois payées pour faire mon oraison funèbre.

Item, à l'ami Barentin une retraite perpétuelle à Saint-Lazare ou en tout autre lieu qu'il plaira à MM. les représentans de la Commune de lui assigner, attendu qu'il est indécent & contre toute institution monastique qu'il soit logé plus long-temps parmi les jeunes nonains des Annonciades.

Je lègue à M. Font-âne le *Modérateur* (1) une cocarde verte pour orner la poignée de son épée.

Je lègue à M. Curtius cinquante louis pour faire la statue colossale de MM. d'Aligre, ancien premier président, & Dufour, son secrétaire. Je prie M. Curtius de les placer dans son sallon des grands voleurs.

Item, à Jacques Maury, mon père, maître cordonnier à Péronne, quatre cents livres de cuir neuf pour remonter sa boutique.

Je lègue au plus habile graveur de Paris le produit de mon dernier libelle, pour graver les armes de ma famille.

---

(1) Le Titre de MODÉRATEUR, dont se sert M. Font-âne, ont dit plusieurs Journalistes, est diamétralement opposé à son caractère: prouvons donc une bonne fois pour toutes, qu'il n'en pouvoit prendre d'autres sans blesser ses principes. Il y a cinq à six ans que M. Font-âne fut atteint d'un soufflet qui faillit lui fracasser la joue, il auroit cent fois mieux aimé se conformer au vœu de l'évangile que de le rendre à son adversaire, aussi le lendemain on lui envoya une épée de bois à fourreau de carton, sur laquelle il écrivit de sa main: HOMICIDE POINT NE SERA: & puis qu'on dise aujourd'hui que le titre de modéré & d'amis de la paix n'est pas exclusivement celui qui lui convient.

Item, à M. le comte d'Artois toute la vaiſſelle dépoſée à la monnoie, laquelle ſera inceſſamment convertie en eſpèces, pour être enſuite diſtribuée par lui, ſavoir ; un quart à M. le prince de Condé, un quart à M. le prince de Conti & l'autre moitié gardée par-devers ledit légataire pour en faire ſon profit.

Je donne & lègue à Guibert le Coupe-Jarret (1) un logement aux invalides & cinquante écus de rentes viageres pour le récompenſer de ſa nouvelle ordonnance militaire, à condition que l'article concernant les déſerteurs ſera exécuté contre lui ſelon ſa forme & teneur.

Je veux qu'il ſoit pris 500 liv. ſur les émolumens de M. Bailly, leſquelles ſeront appliquées à Pierre le Noir, pour le récompenſer des ſervices importans qu'il a rendus au pouvoir exécutif, & notamment pour ſon inſigne maquerellage dans tous les quartiers de Paris.

Je lègue au baron de Breteuil cent mille lettres de cachet qu'il pourra employer ſelon ſon bon plaiſir en cas de contre-révolution.

Je lègue à Henry, conſeiller du Roi, inſpecteur de la librairie, vingt mille livres une fois payées pour l'engager à laiſſer circuler les libelles que j'ai fait imprimer contre l'Aſſemblée nationale.

Item, au ſieur Quidor, inſpecteur des filles, douze mille livres de penſion viagère, ſubrogeant à tous ſes droits & actions meſſire Antoine Seguier, Avocat général du ci-devant Parlement de Paris ; les connoiſſances profondes qu'il a manifeſtées en fréquentant les Bor. . ls me ſont des garants certains de ſa capacité à remplir dignement cette charge.

Pour donner à l'aſſemblée nationale une preuve de mon adhéſion à ſes décrets, je donne & lègue à MM. les Adminiſtrateurs de la Monnoie une copie fidèle du décret relatif à l'argenterie des égliſes, leur recommandant d'en donner inceſſamment connoiſſance audit Curé, avec injonction de ſe déſaiſir ſans délai du gros St. Sulpice & de la Vierge d'argent, proprement dite la vieille-vaiſſelle ; & en cas de réſiſtance de ſa part, j'invite le

(1) M. de Guibert avoit prétendu, dans la nouvelle ordonnance, que le miniſtère l'avoit chargé de rédiger qu'il falloit couper les jarrets aux déſerteurs.

Commandant général de prêter main-forte pour l'y contraindre.

Comme une reconciliation avec les bons principes n'eſt pas douteuſe, aujourd'hui je ſupplie les Patriotes d'exécuter la loi martiale contre les *foi-diſans impartiaux*, la premiere fois qu'ils s'aſſembleront, ſoit aux Auguſtins, ſoit en d'autres lieux. Je laiſſe à MM. du Comité des recherches le ſoin de dévoiler les manœuvres ténébreuſes.

Je donne à M. *Pelletier*, *auteur des Actes des Apôtres*, une main de papier timbré, pour écrire ſon bilan & les revenus de mon Abbaye de la Frenade, pour l'aider à payer une partie des dettes qu'il a contractées à l'Orient (1).

Je donne à M. Bachois de Villefort une copie de la motion de l'abbé Fauchet, relative au décret lancé contre M. Danton, ancien préſident du diſtrict des Cordeliers.

Item, à MM. Necker, Céſar & Félix le Leu, ſes deux aſſociés, cent mille ſacs vuides qu'ils rempliront des grains de la dernière récolte qu'ils pourront, à leur gré, accaparer & exporter, recommandant aux Magiſtrats du Châtelet, à leurs égards, de leur indulgence ordinaire.

Je donne & lègue à nos chers & bien-amés Monnier & Lally-Tolendal une place dans le ſénat qu'ils doivent établir.

Je veux que M. le Comte d'Ogny ſoit maintenu dans le droit inhérent à ſes fonctions d'adminiſtrateur de la poſte *de lire toutes les lettres partant ou venant de la Province*. L'intelligence que M. le Comte a montré dans cette partie de ſon adminiſtration, me diſpenſe d'en dire davantage.

Je donne & lègue à M. Meſſemy, directeur général de la librairie, vingt-quatre ſous par jour juſqu'à ce qu'il ſoit réintégré dans l'exercice de ſes fonctions inquiſitoriales.

Je lègue à M. de Croſne, ex-lieutenant de police, une penſion de 200 liv. ſur la caſſette du Roi, & à tous les limiers & triſtes-à-pâtes que la révolution a laiſſés ſans emploi, une retraite à bicêtre ou en tous autres lieux dignes de les recevoir.

---

(1) M. Pelletier étoit à la tête d'un magaſin à ſucre à l'Orient, après avoir fait dans cette ville maintes eſcroqueries, que nous paſſerons ici ſous ſilence, il couronna l'œuvre par une banqueroute frauduleuſe.

Je donne & lègue à M. Bailly, ſucceſſeur du ſuſdit légataire une ſomme de 400 livres pour ajouter aux cent dix mille livres qu'il s'eſt appliquées à titre d'émolumens, voulant que leſdites 400 liv. ſoient employées à l'entérinement de ſes lettres de nobleſſe (1).

J'invite M. le comte de Rivarolles Bagnolle de ſe concerter avec M. Malet du Pan pour faire mon article de nécrologie.

Je nomme pour mon exécuteur teſtamentaire monſeigneur l'Archevêque de Paris, le priant d'accepter pour diamant toute ma défroc eccléſiaſtique, que je le prie d'accepter pour l'amour de moi.

---

(1) Dans l'origine de la révolution M. Bailly prêchoit ſans ceſſe l'égalité, & n'aguères il a eu la puérilité de demander au Roi des lettres de nobleſſe, qu'il a obtenues.